



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – **Nadine JOLY** représentée par Valérie NOBLET – **Elisabeth PARIAT** représentée par Jean-Michel LATOUR – **Virginie LAURENT** représentée par Adam DA MOTA – **Gilles BOYEZ** représenté par Frédérique HITTler

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée Secrétaire de séance.

N° 26-015 du registre des délibérations

OBJET : SOCIETE SPL-XDEMAT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Président rappelle que par délibération n°12-38 du 12 juin 2012, le Conseil Communautaire a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xfluco, XConvoc, Xurba ...

Compte tenu des élections et de l'évolution de la réglementation et des outils de dématérialisation, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire de désigner, suite aux élections municipales, **un élu comme délégué de la collectivité** au sein de l'Assemblée générale de la société. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée spéciale.

Vu la convention de prestations intégrées du 19 juillet 2012,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5214-21 et L 5711-1 ;

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. [...] Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. En l'espèce, à défaut de dispositions en ce sens, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et à la majorité absolue.

Le Président sollicite ou fait état des candidatures,



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

PREND ACTE de la candidature de **Bernard BERTON** ;

CONSTATE qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNE la personne suivante comme déléguée de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat : **Bernard BERTON**. Cette personne sera également la représentante de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Eric VUILLEMIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le

Notifié le

Copie conforme transmise le à :

- SPL-Xdemat,
- Service Secrétariat Général,
- Membre désigné

Le Président,

Eric VUILLEMIN